



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles La Fabriquery s'engage à vendre une prestation ou un produit.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. La Fabriquery peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR UNE PRESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 32591175659 auprès du préfet de la région Hauts-de-France.

2.1 DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Apprenant : personne physique qui bénéficie de la formation.
-

2.2 PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

2.2.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de

Document actualisé le 26/06/2023



commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

2.2.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

2.2.3. Pour les formations diplômantes : l'inscription est en outre subordonnée à la décision d'admission prononcée par le jury ou de l'autorité décisionnaire.

2.3. RESPONSABILITÉ

2.3.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

2.3.2. La Fabriquery ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les apprenants.

2.3.3. Il appartient au client/apprenant de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

2.4. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

2.4.1. Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, La Fabriquery n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

2.4.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

2.5. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

2.5.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client/apprenant :

- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- D'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

2.5.2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à La Fabriquery avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

2.5.3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

Document actualisé le 26/06/2023



2.6. PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

2.6.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

2.6.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

2.6.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, La Fabriquery se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

2.7. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

2.7.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. La Fabriquery ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

2.7.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou à l'apprenant après chaque formation.

2.8. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, La Fabriquery sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

2.9. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

2.9.1. Par le client personne morale

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par La Fabriquery entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, La Fabriquery retient l'acompte (ou la facture s'il n'a pas été payé).
- Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 1 jours calendaires avant le début de la formation, La Fabriquery retient l'acompte (ou la facture s'il n'a pas été payé) et facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation de l'apprenant entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Document actualisé le 26/06/2023



2.9.2. Par le client personne physique

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par La Fabriquery après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, La Fabriquery retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

2.9.4 Par La Fabriquery

- La Fabriquery se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
- En cas d'annulation par La Fabriquery, les sommes versées sont remboursées au client.
- En cas de report, La Fabriquery propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.
- En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

2.10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Fabriquery est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à La Fabriquery.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par La Fabriquery est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.



2.11. CONFIDENTIALITÉ

La Fabriquery, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

2.12. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de l'apprenant et de les tenir informés des offres de service de La Fabriquery ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et l'apprenant disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès du aurelie@lafabriquery.fr.

2.13. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par La Fabriquery, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

2.15. RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à aurelie@lafabriquery.fr.

2.16. MEDIATION et LITIGE

2.16.1 Pour le client personne physique :

En cas de litige, La Fabriquery invite le client à la contacter le plus vite possible afin d'engager ensemble une tentative de résolution à l'amiable. Dans l'hypothèse où aucune solution amiable ne serait trouvée, vous pouvez recourir à la médiation de la consommation.

2.16.1 Pour le client personne morale :

Si une réclamation ou un différend ne peut être résolu à l'amiable, le Tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.



3. CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR UNE PRESTATION DE COURS LOISIR

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 32591175659 auprès du préfet de la région Hauts-

3.1 PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

L'inscription peut être réalisée par envoi d'un message à aurelie@lafabriquery.fr ou par téléphone au 0695032184. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'une fois confirmée la disponibilité d'une place. Celles-ci sont limitées et elles seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. A noter que l'inscription doit aussi être confirmée date par date dans le cas d'un achat d'abonnement à « jour et créneau horaire fixe ».

3.2. RESPONSABILITÉ

3.2.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est affiché dans les locaux.

3.2.2. La Fabriquery ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les apprenants.

3.2.3. Il appartient au client/apprenant de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

3.3. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

3.3.1. Les prix sont indiqués sur le site internet pour chaque prestation. La Fabriquery se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les prix sont indiqués TTC en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix de vente.

3.3.2. Les modes de paiement acceptés sont la carte bancaire (via le service sécurisé Zettle), le virement bancaire sous réserve d'un virement reçu au minimum 5 jours avant le démarrage de la prestation ainsi que les espèces.

Sauf mention contraire dans le détail de la prestation, l'achat des fournitures, patrons, tissus, matières d'œuvre nécessaires, restent à la charge du client.

3.4. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, La Fabriquery sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

3.5. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

3.5.1 Par le client

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier, sms).

Document actualisé le 26/06/2023



Lorsque la demande d'annulation est reçue par La Fabriquery au moins 7 jours avant le début de la prestation, un avoir valable un an sera émis.

Si l'annulation est reçue moins de 7 jours avant la prestation, un avoir de 50% de la valeur de la prestation et valable un an sera émis.

Toute prestation non annulée avant le démarrage est due en totalité.

Une fois la prestation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, les frais d'annulation ci-dessous pourront être réduits uniquement sur présentation d'un justificatif valable. Le client se doit cependant d'annuler avec une demande écrite.

3.5.2 Par La Fabriquery

- La Fabriquery se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
- En cas d'annulation par La Fabriquery, les sommes versées sont remboursées au client.
- En cas de report, La Fabriquery propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.
- En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

3.6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Fabriquery est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à La Fabriquery.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par La Fabriquery est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle

3.7. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de l'apprenant et de les tenir informés des offres de service de La Fabriquery ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Document actualisé le 26/06/2023



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et l'apprenant disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès du aurelie@lafabriquery.fr.

3.8. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par La Fabriquery, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

3.9. RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à aurelie@lafabriquery.fr, par téléphone au 0695032184 ou par courrier à La Fabriquery, 21 Résidence Flandre à Croix (59170).

3.10. MEDIATION et LITIGE

En cas de litige, La Fabriquery invite le client à la contacter le plus vite possible afin d'engager ensemble une tentative de résolution à l'amiable. Dans l'hypothèse où aucune solution amiable ne serait trouvée, vous pouvez recourir à la médiation de la consommation.